

Forum National FFSA, Lyon 1 avril 2011 - Communication d'ouverture

La question de l'invisibilité sociale des sportifs en situation de handicap mental ou psychique

Forum National FFSA, Lyon 1 avril 2011

Communication d'ouverture

*Roy Compte
Sociologue,
Vice Président de la FFSA*

Très tôt dans notre vie fédérale nous avons pris l'habitude de faire précéder l'assemblée générale de la fédération d'une journée de réflexion qui a pris plusieurs formes au fil des assemblées générales (colloques, séminaires, journées de réflexion, journées de remise en question, forum,...)

A n'en pas douter c'est un moment où l'on cherche à donner du sens à l'action du quotidien, un moment où l'action doit trouver chaussure à son pied dans une notion, un concept qui permettra à chacun de dépasser le sens commun et enfin de ne pas croire, comme le disait Bergson, plus claire l'idée qui nous sert le plus souvent.

Cette année, l'année du quarantième anniversaire de notre fédération, la ligue Rhône Alpes a souhaité organiser cette journée autour de cinq thématiques sous la forme d'un forum intitulé « 2011, l'année des 40 ans de la fédération : une crise identitaire du sport adapté ? »

- L'exemple de l'intégration par le sport
- Le sport de haut niveau
- La communication
- La viabilité des associations
- et enfin les atouts de la région Rhône Alpes pour les activités neige et pleine nature sont les thématiques qui seront abordées. Au nom du Comité Directeur, je veux ici remercier les organisateurs pour cette initiative.

Comme nous le rappelle « le philosophe » Michel Audiard, « un homme d'expérience (certains pensent que j'en ai peut-être trop) ne devrait jamais s'égarer dans le concret, l'abstrait restant l'âme des affaires ». Suivant cette pensée profonde permettez-moi avant de laisser la place aux ateliers thématiques, de vous proposer une réflexion générale sur cette journée, réflexion évidemment subjective sans être subversive.

Revenons deux minutes à l'intitulé du forum « 2011, l'année des 40 ans de la fédération : une crise identitaire du sport adapté ? »

Malgré le point d'interrogation le choix de cette dénomination pour le forum est paradoxale et laisserait à penser que la Fédération est en crise non pas d'ordre économique ce qui pourrait être le cas, mais plaie d'argent n'est pas mortelle, non pas crise politique de gouvernance ce qui pourrait être aussi le cas, mais une société démocratique a les moyens de répondre à cela, mais n'allons pas par quatre chemins c'est carrément la crise identitaire qui est questionnée.

Identité mot à la mode, galvaudé parce que mis à toutes les sauces, auberge espagnole des identifications multiples, le mot questionne ici l'existence de la fédération comme matrice, comme creuset d'une dynamique de transformation des identités personnelles. Pour parodier Michelet qui affirmait « la France est une personne » disons « le sport adapté est une personne ». Disant cela il s'agit de favoriser l'identification de chacun (dirigeants, parents, sportifs, éducateurs...) à la société sportive sport adapté. Le mécanisme identitaire est un mécanisme d'appartenance, d'adhésion à une communauté d'idées, de valeurs, de mobilisation qui fondent une unité culturelle par laquelle notre fédération se démarque ou marque sa position par rapport à d'autres groupes, fédérations ou institutions.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Tout simplement c'est que toute identité se définit par rapport à d'autres identités et que nous n'existons pas seul. Cela doit entraîner une prise de conscience de notre spécificité, de notre valeur, mais aussi des échanges, des emprunts et des transformations. Autrement dit, l'identité de notre fédération est la résultante des processus d'identification et de distinction par lesquels nous cherchons ensemble à fonder notre cohésion et à marquer notre position par rapport à d'autres.

Peut-on alors parler de crise ? Pour ma part je ne le pense pas, disons que nous sommes à un moment important de notre évolution institutionnelle où les choix de notre politique associative seront déterminants pour l'avenir.

On le voit la communication, thématique qui sera abordée dans un groupe de travail est complexe car elle est signée « ce que je dis appartient à mes ennemis ce que je ne dis pas m'appartient » disait Françoise Giroud. Autrement dit la vigilance est de mise dans le choix des mots qui sont les vecteurs de notre pensée associative. Que nous le voulions ou non, nous sommes dans le champ de la communication sociale

- Pour transmettre un message tendant à favoriser les changements de comportement vis-à-vis de nos licenciés, et de notre fédération
- Pour faire mieux comprendre nos actions, nos activités afin d'être appréciés et crédibles

La difficulté pour les associations Sport Adapté et de la fédération est d'être en mesure de se situer sur deux approches. Celle du sport avec une logique d'apprentissage d'éducation et de performance, et celle de l'action sociale et solidaire visant à la transformation sociale des valeurs. Si la première approche relève de l'éducatif; la deuxième renvoie à une visée politique et éthique de l'intervention. De ce point de vue la communication associative va reposer sur des stratégies qui différencient le client du donateur. Le client achète un produit le donateur est un acteur, il n'achète rien il vend de la générosité et de l'espoir car le vrai besoin se situe du côté de bénéficiaires c'est-à-dire les sportifs. Pour autant il veut voir les effets de son action, le plus directement possible auprès des bénéficiaires et à ce titre doit être valorisé, informé tout autant qu'un actionnaire.

A la fédération nous sommes à la fois sur une communication d'entreprise (publicité, image, sponsoring...) qui cherche à vendre le produit sport adapté, et sur une communication associative non affirmée, parce que non dite, de collecte de fond basée sur l'idéologie du don à laquelle nous sommes réticents. Ainsi, comme le dit très bien Gérard Gendre (les stratégies de la générosité, p.58) dans « la relation donateur-association il doit sans cesse être fait référence à l'autre, au tiers exclu

au bénéficiaire, à celui dont la souffrance psychologique ou physique motive l'ensemble de la démarche ».

Au-delà des aspects marketing il s'agit là des pistes de réflexion à avoir pour essayer de comprendre ce que Michel Gendre appelle les stratégies de la générosité en exprimant auprès des personnes susceptibles de les aider les besoins des bénéficiaires. Il s'agit alors de dépasser notre réticence de favoriser l'élan du don sur le seul argument que nous sommes une fédération sportive comme les autres. Certes, nous pouvons et nous devons affirmer cela mais nous savons aussi que par la spécificité de nos licenciés nous ne sommes pas une fédération sportive comme les autres.

Ainsi, l'idéologie de l'intégration joue aussi pour les institutions. L'intégration autre thème de travail des groupes est au cœur de nos préoccupations et sous-tend notre philosophie associative.

40ans de vie fédérale et la question de l'intégration par le sport, de sa réussite ou de ses échecs, pour les sportifs en situation de handicap mental ou psychique est toujours récurrente. Autrement dit l'intégration au sens de Dominique Snapper, c'est-à-dire les processus par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes » reste pour nos sportif, et de notre point de vue, le graal à atteindre.

Ni « inclus ni exclus », si nous pouvons entendre ce que disait HJ Sticker à propos des personnes en situation de handicap nous pouvons, par ailleurs, nous interroger sur l'imposition de ce statut qui participe peu ou prou à un processus de marginalisation si l'environnement est ignorant de « la chose du handicap »

L'intégration par le sport qui sous-tend nos actions et dont nous avons toutes les peines du monde à trouver les clefs, nous amène à nous interroger au-delà des exemples formidables de réussite sur le principe d'égalité, valeur incontournable, inaliénable de la société républicaine française. Egalité de droit d'accès à la pratique, égalité de chance dans l'épreuve sportive où chacun doit pouvoir concourir avec les mêmes chances que son voisin de vaincre mais aussi égalité de condition, chacun endossant le statut de sportif que définit la société sportive en oubliant le temps du sport, son statut social.

Le principe républicain d'égalité formelle, celle du droit, peut être vu comme un des leviers structurants de lien social qui favorise l'intégration. Comme l'illustre d'ailleurs, la Haute autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité créée par une loi du 30 décembre 2004 pour lutter contre toutes les différences de traitement fondés sur des critères tels que l'origine, le sexe, l'apparence physique, l'âge, l'opinion politique, le handicap, etc...Peut être que plus que tout autre devons être vigilant, à ne pas galvauder ce principe républicain d'égalité formelle sur lequel en définitive repose toute reconnaissance.

Ainsi le sport, sur le principe d'égalité de traitement des pratiquants, se trouve investi d'une valeur sociale quasi ontologique de lutte contre les discriminations et l'effritement du lien social. Pourtant l'inégalité de fait n'est jamais aussi présente que dans la condition de handicap. Voilà bien un des

paradoxes que fait surgir le handicap subi par la personne dans sa confrontation au monde. Le principe d'égalité doit ici laisser la place au principe d'équité.

Au-delà des discours dogmatiques sur l'intégration qui ne laisserait d'autre issue au dépassement de la condition de handicapé que dans un changement du groupe d'appartenance, la réalité s'inscrit dans des histoires de vie, des rencontres, des accompagnements, des postures, et la prise en compte de valeurs humanistes de respect et de reconnaissance de l'autre. Les exemples de réussite nous encouragent d'autant plus que les échecs sont passés sous silence, mais ces exemples font-ils pour autant une politique ?

Le sociologue Erving Goffman nous propose une réflexion que je crois toujours d'actualité en disant « On demande à l'individu stigmatisé de nier le poids de son fardeau et de ne jamais laisser croire qu'à le porter il ait pu devenir différent de nous ; en même temps, on exige qu'il se tienne à une distance telle que nous puissions entretenir sans peine l'image que nous nous faisons de lui. En d'autres termes, on lui conseille de s'accepter et de nous accepter, en remerciement naturel d'une tolérance première que nous ne lui avons jamais totalement accordée. Ainsi une acceptation fantôme est à la base d'une normalité fantôme »

Le sport de haut niveau, autre thématique d'un atelier, vient prendre place ici comme vecteur possible d'intégration par le sport ou pour le moins comme élément de reconnaissance de l'identité sportive.

Reconnu en 1983 par le mouvement sportif comme une fédération représentative du sport pour les handicapés mentaux la Fédération du Sport Adapté est toujours en quête d'une reconnaissance sportive qui valoriserait les performances de ses sportifs, leurs capacités d'action et qui inscrirait de fait le sport pour les personnes en situation de handicap mental dans le discours propre à la culture sportive. De ce point de vue, le sport de haut niveau en sport adapté est exemplaire car il montre d'une part le niveau de performance de ces sportifs, en constante progression, leur capacité à s'inscrire dans des événements de grande ampleur et d'autre part l'extrême discrétion médiatique allié à une résistance parfois extrême des pairs sportifs handicapés ou non handicapés de les reconnaître comme faisant partie de la même famille.

En prenant place dans l'organisation fédérale du sport adapté en 2000 le « sport de haut niveau » a créé une véritable mutation culturelle dans l'approche des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental.

Cette posture s'inscrit dans la recherche d'une normativité sportive même si dans l'universalité du phénomène sportif, le sport pour les personnes en situation de handicap mental vient prendre place comme un particularisme auquel il faut donner sens en l'inscrivant dans la culture sportive. Il s'agit alors de le rendre visible dans la société sportive comme figure du sport à la fois semblable et différente.

Aujourd'hui il n'est plus temps de s'interroger sur la pertinence du sport de haut niveau pour les personnes en situation de handicap mental, il est devenu une réalité objective au regard d'une part de sa reconnaissance institutionnelle le 18 mars 2009, et par les performances sportives accomplies par les sportifs d'autre part. Il s'agit de mettre en œuvre les dispositifs inhérents à cette nouvelle

pratique et prendre à bras le corps cette nouvelle responsabilité fédérale que nous avons sollicitée pour transformer l'image de nos sportifs aux yeux de l'opinion et nous situer sur un pied d'égalité avec nos partenaires du mouvement sportif.

Le sport de haut niveau que ce soit pour les sportifs ou pour l'institution sportive sport adapté s'inscrit aussi dans un processus de normalisation de notre fédération à la culture sportive dominante sans pour autant être dans une démarche d'assimilation à cette culture sportive dominante. Nous devons garder nos espaces de liberté et valoriser notre différence. L'éloge de la différence dont nous parle Albert Jacquard doit être pour nous un crédo.

Mais cet éloge de la différence est possible si l'institution qui est la nôtre porte ce message non seulement par la légitimité de ses actions, non contestable, mais aussi et surtout par sa crédibilité aux yeux de l'opinion et des décideurs.

De ce point de vue l'association sportive en tant que lieu d'affirmation et d'action de ses membres en situation de handicap ou non, participe à la construction de la crédibilité des messages, et à la mise en œuvre pertinente d'une offre de service cohérente avec la singularité des demandeurs ou bénéficiaires.

Les adhérents de ces associations sportives et bénéficiaires sont essentiellement des jeunes et des adultes qui résident dans les établissements spécialisés et qui sont tributaires au quotidien d'un environnement tutélaire omniprésent. Aussi la spécificité de ces adhérents en situation de handicap mental génère des conditions d'un fonctionnement paradoxal des associations, entre une autonomie affirmée mais peu viable et une dépendance structurelle contraignante. Dans ce contexte, le rôle des différents acteurs institutionnels (éducateurs, médecins, directeurs...) ainsi que celui de l'organisation associative sont essentiels du point de vue de l'éthique de l'intervention. Le capital humain est la première ressource des associations sport adapté et de ce fait la viabilité de l'association, sa capacité d'initiatives et sa richesse reposent pour une grande part sur ce capital humain (bénévoles et professionnels) qu'il faut pérenniser et valoriser pour rendre viable l'association.

Il ne s'agit pas pour moi de formuler ici des pistes concrètes pour répondre à cette affirmation mais de souligner peut être pour mieux comprendre les enjeux, le contexte dans lequel nous nous trouvons.

Suite à une enquête réalisée en début d'année nous pouvons relever trois types d'associations dans notre fédération:

Les associations « in situ » : Elles représentent 62,12% des répondants.

C'est à partir de ce type d'association que la fédération du sport adapté s'est développée. Ce sont les associations créées à l'intérieur des établissements spécialisés avec une entité juridique autonome mais en prise directe avec le fonctionnement administratif et éducatif de ces établissements.

Les associations indépendantes :

Les associations indépendantes sont extérieures aux établissements qui accueillent les personnes en situation de handicap et sans lien institutionnel avec eux. Elles sont ouvertes à tous sans

différenciation d'appartenance des usagers à un établissement ou à un autre. Elles représentent 33,32 % des répondants

Les sections sport adapté dans une association sportive ordinaire¹

Ce type d'association sous forme de section issue d'une association ordinaire est un phénomène tout à fait nouveau et participe au changement du paysage associatif sport adapté. Ces sections représentent presque un quart des répondants (24,24 %).

L'association Sport Adapté s'ouvre aujourd'hui, dans ses modalités de création et de mise en œuvre, à l'environnement social ordinaire. Elle s'externalise.

Ce mouvement apparaît irréversible et participe à un fait nouveau dans l'histoire de la FFSA: celui d'une professionnalisation qui prend corps avec les interrogations liées à la pérennisation de l'emploi sportif. Et comme nous dit un répondant à l'enquête « La charge financière d'un salarié est importante et on n'a pas aujourd'hui l'assurance de pouvoir l'assumer au-delà de 2013. Pourtant sa présence est nécessaire pour assurer les animations et la coordination de l'association qui voit ses licences augmenter... »

L'association sportive sport adapté est confrontée à des difficultés nouvelles (insuffisance de moyens financiers, association du secteur non marchand, contraintes administratives lourdes, dépendance importante aux aides publiques...) qui sont autant de raisons, à l'instar de la majorité du secteur associatif ordinaire, de repenser son action autour des acteurs clés de la vie associative, les bénévoles, les professionnels et les licenciés.

En effet, pour répondre aux attentes et aux besoins grandissants des sportifs en situation de handicap mental et psychique l'association devient plus « professionnelle » c'est-à-dire va chercher à optimiser la participation des bénévoles pour qui l'exercice de leurs responsabilités associatives requiert des compétences jusqu'alors dévolues aux professionnels salariés.

Ainsi comme le souligne Denis Bernardeau et Mathieu Hély « la gratuité et la générosité ne sont plus en effet des critères suffisants, pour qualifier la pratique bénévole, celle-ci s'affichant comme un « travail » faisant appel à des compétences spécifiques ». Il s'agit là des éléments nouveaux de réflexion pour notre fédération

Enfin, pour conclure **Les atouts de la région Rhône Alpes** qui nous seront exposés ne manqueront pas, je pense, d'ouvrir des perspectives et peut être nous permettre, pour reprendre une expression de Michel de Certeau, de suivre un chemin non tracé.

1

Le terme ordinaire est employé pour définir les associations sportives hors du champ du handicap

La question de l'invisibilité sociale des sportifs en situation de handicap mental ou psychique

*Roy Compte,
Vice président de la FFSA
Sociologue*

Chercheur associé au laboratoire Relacs, Université côte d'opale

On ne peut contester au regard des milliers de manifestations sportives compétitives ou non compétitives, des douze championnats de France organisées sur le territoire que la Fédération Française du Sport Adapté à un projet associatif réel, structuré, conséquent et pourtant ses quarante trois milles licenciés souffrent d'une invisibilité sociale récurrente.

Cette caractéristique qui semble rédhibitoire pour les sportifs du sport adapté dans l'année du quarantième anniversaire de leur fédération et plus globalement pour les personnes en situation de handicap mental est pour moi aujourd'hui inacceptable. Certes le projet associatif qui se décline dans les quelques 850 associations sport adapté est souvent un projet d'actions au quotidien, sans paillette, mais trop d'oublis du sport adapté et de ses sportifs même de haut niveau, que ce soit dans la presse, dans des communiqués divers ou des travaux institutionnels concernant le handicap ou nous pouvons être partie prenante, sont réitérés pour que nous ne réagissions pas. Aussi je vous invite à réagir comme je le fais moi-même ici avec respect de nos interlocuteurs mais avec fermeté chaque fois que cela vous semble être le cas.

L'invisibilité sociale de nos licenciés non de leur fait mais du fait d'une société aujourd'hui écrasée par d'autres priorités d'existence ou simplement d'une certaine forme d'insouciance conduit à l'ignorance et à la peur de l'autre et la peur de l'autre conduit à la discrimination, au rejet et à l'exclusion. Les droits des personnes en situation de handicap mental ou psychique ne sont pas remis en question ils sont simplement omis. Par exemple quand on met en place l'obligation d'accessibilité en oubliant l'approche singulière des déficients mentaux ou encore quand leur droit d'association est limité par tel ou tel responsable d'établissement qui ne veut pas d'une organisation associative au sein de l'espace institutionnel du seul fait qu'ils sont en institution, alors que leur vie est essentiellement circonscrite dans cet espace. L'invisibilité sociale conduit à un déni de citoyenneté et pour parodier Georges Orwell qui disait « nous sommes tous égaux mais certains le sont plus que d'autres » l'invisibilité sociale touche toutes les personnes en situation de handicap mais certaines plus que d'autres. Pour les responsables associatifs que nous sommes et dans notre position de substitut de la parole, position qui nous engage, position qui nous donne une responsabilité éthique nous devons, à la place qui est la notre, lutter contre cet état de fait.

Au delà du sport, la Fédération du sport adapté s'est toujours positionné sur des valeurs humanistes qui guident son action du quotidien. La question est de savoir si ce message qui sous tend l'implication des dirigeants de la FFSA est audible dans la mesure où notre société matérialiste est une société de zapping, sensible à l'éphémère, au spectacle médiatique, et à la production de plus value.

Rien n'est moins sûr.